

**Données financières de la
Division des données régionales
et administratives
– Guide de l'utilisateur –**

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation incluse dans le présent document (voir la page suivante).

*Division des données régionales et administratives
STATISTIQUE CANADA
saadinfo@statcan.ca*

October 2004

Also available in English

ENTENTE DE LICENCE D'UTILISATION FINALE

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique: *Source* (ou «*Adapté de*», s'il y a lieu) : *Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.*
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire. **TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Services d'octroi de licences

licensing@statcan.ca

Division du marketing, Statistique Canada

Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
1134

Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada

Courriel :

Téléphone : (613) 951-1122

Télécopieur : (613) 951-

© Statistique Canada, 2002

TABLE DE MATIÈRES

COTISANTS À UN REER (produit 17C0006)	5
Le contenu de la banque de données	5
DROITS DE COTISATION AUX REER (SOLDES LIBRES) (produit 17C0011).....	7
Source des données	10
Qualité des données	10
Le contenu de la banque de données.....	11
ÉPARGNANTS CANADIENS (produit 17C0009)	12
Le contenu de la banque de données.....	12
INVESTISSEURS CANADIENS (produit 17C0007)	15
Le contenu de la banque de données.....	15
REVENU DE PLACEMENTS AU CANADA (produit 17C0008).....	17
Le contenu de la banque de données.....	17
GAINS EN CAPITAL AU CANADA (produit 17C0012)	20
Le contenu de la banque de données.....	20
DÉCLARANTS CANADIENS (produit 17C0010)	21
Le contenu de la banque de données.....	21
SOURCE DES DONNÉES.....	23
FRÉQUENCE DES DONNÉES	23
QUALITÉ DES DONNÉES.....	24
i) Nombre de déclarants canadiens	24
ii) Personnes âgées	24
iii) Revenu	25
CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT.....	26
GLOSSAIRE	27
TABLEAUX STATISTIQUES	31
Remarques et disponibilité historique	31
GÉOGRAPHIE	33
Niveaux géographiques - Géographie postale.....	34
Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes.....	39
Fichiers de concordance	41
Date des itinéraires de facteur	41
Fichier d'ancien/nouvel itinéraire.....	42
Niveaux géographiques - Géographie du recensement.....	43
Niveaux géographiques - Géographie spéciale	45

NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES.....	48
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	50
CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX	51

COTISANTS À UN REER (produit 17C0006)

Cette banque de données renferme de l'information sur les déclarants canadiens ayant contribué à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au courant de l'année d'imposition en question.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de cotisants à un REER
- Colonne 8 – Âge moyen des cotisants
- Colonne 9 – Revenu d'emploi médian des cotisants
- Colonne 10 – 75^e centile du revenu d'emploi des cotisants
- Colonne 11 – Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Colonne 12 – Cotisation médiane

Tableau 2 : Groupes d'âge

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre total de cotisants à un REER
- Colonne 8 – Pourcentage des cotisants âgés de 0 à 24 ans
- Colonne 9 – Pourcentage des cotisants âgés de 25 à 34 ans
- Colonne 10 – Pourcentage des cotisants âgés de 35 à 44 ans
- Colonne 11 – Pourcentage des cotisants âgés de 45 à 54 ans
- Colonne 12 – Pourcentage des cotisants âgés de 55 à 64 ans
- Colonne 13 – Pourcentage des cotisants âgés de 65 ans et plus
- Colonne 14 – Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Colonne 15 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 0 à 24 ans
- Colonne 16 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 25 à 34 ans
- Colonne 17 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 35 à 44 ans
- Colonne 18 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 45 à 54 ans
- Colonne 19 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 55 à 64 ans
- Colonne 20 – Pourcentage des cotisations déclarées par les 65 ans et plus

Tableau 3 : Sexe

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants masculins
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants féminins
- Colonne 9 – Nombre total de cotisants à un REER
- Colonne 10 – Pourcentage de cotisants masculins
- Colonne 11 – Pourcentage de cotisants féminins
- Colonne 12 – Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Colonne 13 – Pourcentage des cotisations déclarées par les hommes
- Colonne 14 – Pourcentage des cotisations déclarées par les femmes
- Colonne 15 – Cotisation médiane de tous les cotisants
- Colonne 16 – Cotisation médiane chez les hommes
- Colonne 17 – Cotisation médiane chez les femmes

Tableau 4 : Catégories de revenu

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre total de cotisants à un REER
- Colonne 8 – Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 – Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 10 – Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 11 – Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 12 – Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Colonne 13 – Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Colonne 14 – Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 16 – Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 17 – Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 18 – Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de 80 000 \$ +

DROITS DE COTISATION AUX REER (SOLDES LIBRES) (produit 17C0011)

La banque de données sur les droits de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) a été instaurée afin de fournir des renseignements sur les limites de cotisation aux REER (soldes libres). Ce produit peut être utilisé conjointement avec la banque de données sur les REER, laquelle se concentre sur les cotisants aux REER.

En 1989, la loi mentionne que les cotisations maximales pour les individus ne participant pas à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) étaient de 20% du revenu gagné ou un maximum de 7 500 \$. La limite pour les individus participant à un RPA était de 20 % du revenu gagné ou un maximum de 3 500 \$ moins le montant versé par l'employé au RPA ou RPDB. Les nouvelles dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux REER, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1991, avaient pour but de rendre plus équitables les limites de cotisations aux REER. Le plafond de cotisations aux REER s'établissait à 18 % du revenu gagné de l'année d'imposition précédente, jusqu'à concurrence de 14 500 \$ moins le facteur d'équivalence (FE). Le FE représente la valeur de la pension acquise au moyen d'un RPA ou d'un RPDB l'année précédente.

Un sommaire des variables utilisées dans la banque de données est montré ci-dessous et dans le [glossaire](#).

Les droits totaux de cotisations aux REER représentent le maximum déductible, c'est-à-dire le montant que les Canadiens peuvent réclamer au titre de cotisations versées à ces régimes. Ils ne comprennent pas les revenus admissibles au transfert (tels que les allocations de retraite et les indemnités de départ) pouvant être transférés directement dans les REER. La somme de ce maximum déductible et des transferts constitue la déduction maximale pouvant être demandée à la ligne 208 de la déclaration d'impôt des particuliers.

ANNÉE D'IMPOSITION	REVENU GAGNÉ	DROITS INUTILISÉS	DROITS NOUVEAU X	DROITS TOTAUX (année d'imposition + 1)
1991	1990	pre-1991 = 0	Pour 1992	Droits nouveaux seulement
1992	1991	1991 + 1992	Pour 1993	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1993	1992	1991 + 1992 + 1993	Pour 1994	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1994	1993	1991 + 1992 + 1993 + 1994	Pour 1995	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1995	1994	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995	Pour 1996	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1996	1995	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996	Pour 1997	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1997	1996	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997	Pour 1998	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1998	1997	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998	Pour 1999	Droits inutilisés + Droits nouveaux
1999	1998	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998 + 1999	Pour 2000	Droits inutilisés + Droits nouveaux
2000	1999	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998 + 1999 + 2000	Pour 2001	Droits inutilisés + Droits nouveaux
2001	2000	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998 + 1999 + 2000 + 2001	Pour 2002	Droits inutilisés + Droits nouveaux
2002	2001	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998 + 1999 + 2000 + 2001 + 2002	Pour 2003	Droits inutilisés + Droits nouveaux
2003	2002	1991 + 1992 + 1993 + 1994 + 1995 + 1996 + 1997 + 1998 + 1999 + 2000 + 2001 + 2002 + 2003	Pour 2004	Droits inutilisés + Droits nouveaux

Calcul de la limite des cotisations

Pour 1990, les cotisations maximales sont:

- pour les non-participants aux RPA ou RPDB, le plus petit montant entre 20 % du revenu gagné et 7 500 \$;
- pour les participants aux RPA ou RPDB, 20 % du revenu gagné jusqu'à concurrence de 3 500 \$; le plafond est réduit selon les cotisations de l'employé aux RPA/RPDB.

Pour 1991 à 2004 :

droits nouveaux = 18 % du revenu gagné moins FE moins FESP

pourcentage du revenu gagné jusqu'à concurrence de

- = 11 500 \$ pour 1991
- = 12 500 \$ pour 1992 et 1993
- = 13 500 \$ pour 1994
- = 14 500 \$ pour 1995
- = 13 500 \$ pour 1996
- = 13 500 \$ pour 1997
- = 13 500 \$ pour 1998
- = 13 500 \$ pour 1999
- = 13 500 \$ pour 2000
- = 13 500 \$ pour 2001
- = 13 500 \$ pour 2002
- = 14 500 \$ pour 2003
- = 15 500 \$ pour 2004
- = 16 500 \$ pour 2005
- = 18 000 \$ pour 2006

où FE = Facteur d'équivalence, et FESP = Facteur d'équivalence pour services passés.

Pour les années d'imposition avant 2000 (droits de 2001) :

Droits totaux (pour année d'imposition + 1) = droits inutilisés (à partir de 1991) + droits nouveaux.

Pour les années d'imposition de 2000 à 2003 (droits totaux de 2001 à 2004) :

Droits totaux (pour l'année d'imposition +1) = droits inutilisés à partir de 1991 + (18% du revenu gagné – le facteur d'équivalence) – cotisations de l'année actuelle à l'exception des transferts.

Source des données

Avant la diffusion des données pour l'année d'imposition 2000, les données concernant les droits de cotisations aux REER ont été dérivées d'un fichier reçu annuellement de l'Agence du revenu du Canada (ARC, antérieurement Agence des douanes et du revenu du Canada). L'ARC a généré ces données à partir d'un système administratif conçu en regard des modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu relativement aux REER (1^{er} janvier 1991).

Le système contient de l'information pour chaque déclarant ayant un revenu gagné, c'est-à-dire un revenu se conformant aux exigences de cotisation à un REER. L'information inclut le revenu gagné, les droits totaux de cotisation et les droits inutilisés.

Cette parution annuelle des données sur les droits de cotisation aux REER se fonde sur les déclarations de revenu de l'année d'imposition de 2003. Les cotisations en ce qui a trait à ces limites peuvent être faites jusqu'en février 2005, tout en étant réclamées comme déduction sur le rapport d'impôt de 2004. L'adresse postale au moment de la déclaration servira de base pour l'information géographique dans les tableaux.

Dès la diffusion des données sur les droits de cotisation aux REER de 2001 (données de l'année d'imposition de 2000), le montant de droits de cotisation aux REER est calculé à partir de d'autres variables sur le fichier préliminaire. Ce sont des variables qui n'étaient pas offertes avant l'année 2000.

Qualité des données

Le montant des droits de cotisation aux REER calculé depuis l'année d'imposition 2000 est équivalent au montant provenant du fichier de l'Agence du revenu du Canada.

Le contenu de la banque de données

Tableau 1 : Personnes ayant des droits de cotisation

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro d'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Montant des droits totaux (en milliers de dollars)
- Colonne 7 – Montant des droits inutilisés (en milliers de dollars)
- Colonne 8 – Montant des droits nouveaux (en milliers de dollars)
- Colonne 9 – Nombre de déclarants ayant des droits totaux
- Colonne 10 – Nombre de déclarants ayant des droits inutilisés
- Colonne 11 – Nombre de déclarants ayant des droits nouveaux

Tableau 2 : Caractéristiques des personnes ayant des droits nouveaux en 2003

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro d'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre de déclarants ayant des droits nouveaux
- Colonne 7 – Âge moyen des déclarants ayant des droits nouveaux
- Colonne 8 – Pourcentage de femmes parmi ceux ayant des droits nouveaux
- Colonne 9 – Revenu gagné médian des déclarants ayant des droits nouveaux
- Colonne 10 – Montant moyen des droits nouveaux
- Colonne 11 – Pourcentage des déclarants ayant des droits nouveaux supérieurs à 1 000 \$
- Colonne 12 – Pourcentage des déclarants ayant des droits nouveaux supérieurs à 2 500 \$
- Colonne 13 – Pourcentage des déclarants ayant des droits nouveaux supérieurs à 4 000 \$
- Colonne 14 – Pourcentage des déclarants ayant des droits nouveaux supérieurs à 6 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage des déclarants ayant des droits nouveaux supérieurs à 10 000 \$

ÉPARGNANTS CANADIENS (produit 17C0009)

Ligne 120 - Montant imposable des dividendes de corporations canadiennes imposables
Ligne 121 - Intérêts et autres revenus de placements

Cette base de données renferme de l'information sur les déclarants qui ont été classés comme épargnants.

Les épargnants sont les personnes qui ont déclaré des intérêts et un revenu de placements à la ligne 121, mais qui n'ont pas déclaré de revenu de dividendes à la ligne 120 de leur déclaration de revenus personnelle.

Les intérêts et autres sources de revenus de placements pourraient inclure les intérêts des obligations d'épargne du Canada, les comptes bancaires, les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les dépôts à terme, les bénéficiaires sur les polices d'assurance-vie aussi bien que les intérêts étrangers et les revenus de dividendes étrangers.

Le revenu de dividendes comprend les dividendes provenant des corporations canadiennes imposables (comme les actions et les sociétés de fonds mutuel), mais non les dividendes des placements étrangers.

Les personnes déclarant un revenu de dividendes canadien sont incluses dans la catégorie des investisseurs, et non dans celle des épargnants.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre d'épargnants
- Colonne 8 – Âge moyen des épargnants
- Colonne 9 – Revenu total médian des épargnants
- Colonne 10 – Somme globale des intérêts déclarés (en milliers de \$)
- Colonne 11 – Médiane des intérêts

Tableau 2 : Groupes d'âge

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre d'épargnants
- Colonne 8 – Pourcentage des épargnants âgés de 0 - 24 ans

- Colonne 9 – Pourcentage des épargnants âgés de 25 - 34 ans
- Colonne 10 – Pourcentage des épargnants âgés de 35 - 44 ans
- Colonne 11 – Pourcentage des épargnants âgés de 45 - 54 ans
- Colonne 12 – Pourcentage des épargnants âgés de 55 - 64 ans
- Colonne 13 – Pourcentage des épargnants âgés de 65 ans et plus
- Colonne 14 – Valeur totale du revenu d'intérêt déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 0 - 24 ans
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 25 - 34 ans
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 35 - 44 ans
- Colonne 18 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 45 - 54 ans
- Colonne 19 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 55 - 64 ans
- Colonne 20 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les 65 ans et plus

Tableau 3 : Sexe

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants masculins
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants féminins
- Colonne 9 – Nombre d'épargnants
- Colonne 10 – Pourcentage d'épargnants masculins
- Colonne 11 – Pourcentage d'épargnants féminins
- Colonne 12 – Valeur totale du revenu d'intérêt déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 13 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les hommes
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu d'intérêt déclaré par les femmes
- Colonne 15 – Revenu d'intérêt médian de tous les épargnants
- Colonne 16 – Revenu d'intérêt médian chez les hommes
- Colonne 17 – Revenu d'intérêt médian chez les femmes

Tableau 4 : Catégories de revenu

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre total d'épargnants
- Colonne 8 – Pourcentage d'épargnants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 – Pourcentage d'épargnants ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 10 – Pourcentage d'épargnants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 11 – Pourcentage d'épargnants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 12 – Pourcentage d'épargnants ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Colonne 13 – Valeur totale du revenu d'intérêt déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu d'intérêt total déclaré par les épargnants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu d'intérêt total déclaré par les épargnants ayant un revenu total de 20 000 \$ +

- Colonne 16 – Pourcentage du revenu d'intérêt total déclaré par les épargnants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu d'intérêt total déclaré par les épargnants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 18 – Pourcentage du revenu d'intérêt total déclaré par les épargnants ayant un revenu total de 80 000 \$ +

INVESTISSEURS CANADIENS (produit 17C0007)

Ligne 120 – Montant imposable des dividendes de corporations canadiennes Imposables
Ligne 121 – Intérêts et autres revenus de placements

Cette banque de données renferme de l'information sur les déclarants classés comme investisseurs.

Les investisseurs incluent les personnes qui ont déclaré un revenu de dividendes à la ligne 120 de leur déclaration de revenus personnelle. Elles peuvent également avoir déclaré des intérêts et d'autres revenus de placements à la ligne 121. Lorsqu'un revenu est aussi déclaré à la ligne 121, ce montant est additionné à la valeur des dividendes reçus, et la somme devient le revenu de placements de l'investisseur.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre d'investisseurs
- Colonne 8 – Âge moyen des investisseurs
- Colonne 9 – Revenu total médian des investisseurs
- Colonne 10 – Revenu de placements total (en milliers de \$)
- Colonne 11 – Pourcentage du revenu de placement dérivé de dividendes
- Colonne 12 – Revenu de placements médian

Tableau 2 : Groupes d'âge

- Colonne 1 – Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre d'investisseurs
- Colonne 8 – Pourcentage des investisseurs âgés de 0 - 24 ans
- Colonne 9 – Pourcentage des investisseurs âgés de 25 - 34 ans
- Colonne 10 – Pourcentage des investisseurs âgés de 35 - 44 ans
- Colonne 11 – Pourcentage des investisseurs âgés de 45 - 54 ans
- Colonne 12 – Pourcentage des investisseurs âgés de 55 - 64 ans
- Colonne 13 – Pourcentage des investisseurs âgés de 65 ans et plus
- Colonne 14 – Valeur totale du revenu d'investissement déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 0 - 24 ans
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 25 - 34 ans
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 35 - 44 ans

- Colonne 18 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 45 - 54 ans
- Colonne 19 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 55 - 64 ans
- Colonne 20 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les 65 ans et plus

Tableau 3 : Sexe

- Colonne 1 – Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants masculins
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants féminins
- Colonne 9 – Nombre total d'investisseurs
- Colonne 10 – Pourcentage d'investisseurs masculins
- Colonne 11 – Pourcentage d'investisseurs féminins
- Colonne 12 – Valeur totale du revenu d'investissement déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 13 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les hommes
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu d'investissement déclaré par les femmes
- Colonne 15 – Revenu médian d'investissement, tous les investisseurs
- Colonne 16 – Revenu médian d'investissement chez les hommes
- Colonne 17 – Revenu médian d'investissement chez les femmes

Tableau 4 : Catégories de revenu

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre total d'investisseurs
- Colonne 8 – Pourcentage d'investisseurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 – Pourcentage d'investisseurs ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 10 – Pourcentage d'investisseurs ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 11 – Pourcentage d'investisseurs ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 12 – Pourcentage d'investisseurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Colonne 13 – Valeur totale du revenu d'investissement déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu d'investissement total déclaré par les investisseurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu d'investissement total déclaré par les investisseurs ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu d'investissement total déclaré par les investisseurs ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu d'investissement total déclaré par les investisseurs ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 18 – Pourcentage du revenu d'investissement total déclaré par les investisseurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +

REVENU DE PLACEMENTS AU CANADA (produit 17C0008)

Ligne 120 - Montant imposable des dividendes de corporations canadiennes imposables
--

Ligne 121 - Intérêts et autres revenus de placements

Cette banque de données renferme de l'information sur les personnes qui ont déclaré un revenu de dividendes à la ligne 120 de leur déclaration de revenus ou des intérêts et autres revenus de placements à la ligne 121 ou les deux. Les déclarants inclus ici sont ceux désignés comme épargnants et comme investisseurs dans deux autres banques disponibles : *Épargnants canadiens* et *Investisseurs canadiens*. Dans cette banque de données, le revenu de placements inclut à la fois les intérêts et les dividendes.

Le revenu de dividendes comprend les dividendes provenant des corporations canadiennes imposables (comme les actions et les sociétés de fonds mutuels).

Les intérêts et autres sources de revenus de placements incluent les intérêts des obligations d'épargne du Canada, les comptes bancaires, les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les dépôts à terme, les bénéficiaires sur les polices d'assurance-vie aussi bien que les intérêts étrangers et les revenus de dividendes provenant de l'étranger.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Numéro d'identification de la ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 8 – Âge moyen des déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 9 – Revenu total médian des déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 10 – Revenu de placements total pour tous les déclarants touchant un revenu de placements (en milliers de \$)
- Colonne 11 – Revenu de placements médian pour tous les déclarants touchant un revenu de placements

Tableau 2 : Groupes d'âge

- Colonne 1 – Numéro d'identification de la ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 8 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 0 - 24 ans
- Colonne 9 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 25 - 34 ans

- Colonne 10 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 35 - 44 ans
- Colonne 11 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 45 - 54 ans
- Colonne 12 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 55 - 64 ans
- Colonne 13 – Pourcentage des déclarants touchant un revenu de placements âgés de 65 ans et plus
- Colonne 14 – Valeur totale du revenu de placements déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 0 - 24 ans
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 25 - 34 ans
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 35 - 44 ans
- Colonne 18 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 45 - 54 ans
- Colonne 19 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 55 - 64 ans
- Colonne 20 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les 65 ans et plus

Tableau 3 : Sexe

- Colonne 1 – Numéro d'identification de la ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants masculins
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants féminins
- Colonne 9 – Nombre de déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 10 – Déclarants touchant un revenu de placements : pourcentage masculin
- Colonne 11 – Déclarants touchant un revenu de placements : pourcentage féminin
- Colonne 12 – Valeur totale du revenu de placements déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 13 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les hommes
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu de placements déclaré par les femmes
- Colonne 15 – Revenu de placements médian
- Colonne 16 – Revenu de placements médian chez les hommes
- Colonne 17 – Revenu de placements médian chez les femmes

Tableau 4 : Catégories de revenu

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de déclarants touchant un revenu de placements
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 – Pourcentage de déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 10 – Pourcentage de déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 11 – Pourcentage de déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 12 – Pourcentage de déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 80 000 \$ +

- Colonne 13 – Valeur totale du revenu de placements déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 14 – Pourcentage du revenu de placements total déclaré par les déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu de placements total déclaré par les déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu de placements total déclaré par les déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu de placements total déclaré par les déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 18 – Pourcentage du revenu de placements total déclaré par les déclarants touchant un revenu de placements et ayant un revenu total de 80 000 \$ +

GAINS EN CAPITAL AU CANADA (produit 17C0012)

Cette banque de données fournit l'information sur les personnes ayant déclaré des gains en capital pour l'année en question.

Ligne 127 - Montant imposable des gains en capital

La ligne 127 de la déclaration d'impôt contient le montant imposable des gains en capital déclaré par les canadiens; cette valeur représente les trois quarts des gains en capital reçus. Les montants dans cette banque de données ont été ajustés pour refléter le total des gains reçus.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de déclarants touchant des gains en capital
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants touchant des gains en capital et ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 – Pourcentage de déclarants touchant des gains en capital et ayant un revenu total de 20 000 \$ ou plus
- Colonne 10 – Pourcentage de déclarants touchant des gains en capital et ayant un revenu total de 40 000 \$ ou plus
- Colonne 11 – Pourcentage de déclarants touchant des gains en capital et ayant un revenu total de 60 000 \$ ou plus
- Colonne 12 – Pourcentage de déclarants touchant des gains en capital et ayant un revenu total de 80 000 \$ ou plus
- Colonne 13 – Valeur totale des gains en capital (en milliers de dollars)
- Colonne 14 – Pourcentage des gains en capital déclaré par les personnes ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 – Pourcentage des gains en capital déclaré par les personnes ayant un revenu total de 20 000 \$ ou plus
- Colonne 16 – Pourcentage des gains en capital déclaré par les personnes ayant un revenu total de 40 000 \$ ou plus
- Colonne 17 – Pourcentage des gains en capital déclaré par les personnes ayant un revenu total de 60 000 \$ ou plus
- Colonne 18 – Pourcentage des gains en capital déclaré par les personnes ayant un revenu total de 80 000 \$ ou plus

DÉCLARANTS CANADIENS (produit 17C0010)

Cette banque de données présente un profil démographique et sur le revenu des canadiens qui ont complété une déclaration d'impôt pour l'année de référence.

Le contenu de la banque de données est comme suit :

Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants déclarant en français
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants de 0 - 24 ans
- Colonne 9 – Pourcentage de déclarants de 25 - 34 ans
- Colonne 10 – Pourcentage de déclarants de 35 - 44 ans
- Colonne 11 – Pourcentage de déclarants de 45 - 54 ans
- Colonne 12 – Pourcentage de déclarants de 55 - 64 ans
- Colonne 13 – Pourcentage de déclarants de 65 ans et plus
- Colonne 14 – Âge moyen des déclarants
- Colonne 15 – Revenu total médian des déclarants
- Colonne 16 – 75^e centile du revenu total des déclarants
- Colonne 17 – Pourcentage déclarant plus de 53 000 \$¹ en revenu total
- Colonne 18 – Pourcentage déclarant plus de 80 000 \$² en revenu total
- Colonne 19 – Revenu d'emploi médian des déclarants
- Colonne 20 – 75^e centile du revenu d'emploi des déclarants

Tableau 2 : Catégories de revenu

- Colonne 1 – Identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro de l'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir la section Géographie)
- Colonne 5 – Nom d'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 9 – Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 10 – Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 11 – Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Colonne 12 – Valeur du revenu total déclaré (en milliers de \$)
- Colonne 13 – Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$

¹ Le 85^e centile du revenu total, les deux sexes, Canada

² Le 95^e centile du revenu total, les deux sexes, Canada

- Colonne 14 – Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 15 – Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 16 – Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 17 – Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de 80 000 \$ +

SOURCE DES DONNÉES

Les données sont tirées des déclarations d'impôt. Pour la plupart, les déclarations de revenus sont complétées au printemps suivant l'année de référence. Par exemple, pour l'année d'imposition 2003, les déclarations d'impôt sur le revenu ont été produites au plus tard le 30 avril 2004.

L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies. Certains codes postaux ont été révisés ou mis à jour d'après l'information contenue dans le fichier principal de géographie.

Les caractéristiques démographiques telles que l'âge datent du 31 décembre de l'année d'imposition. Les données sur le revenu sont pour l'année à l'étude.

FRÉQUENCE DES DONNÉES

Les données sont mises à jour annuellement.

QUALITÉ DES DONNÉES

i) Nombre de déclarants canadiens

Les données sont des comptes puisés directement des déclarations d'impôt. En 2003, environ 22,7 millions de canadiens ont complété une déclaration d'impôt, ou 70 % de la population.

FIGURE 1 – NOMBRE DE DÉCLARANTS CANADIENS

Année d'imposition	Nombre de déclarants ('000)	Date de l'Estimation de la Population	Population ('000)	Couverture (%)
1991	18 786	1 ^{ier} avril 1992	27 983	66,9
1992	19 267	1 ^{ier} avril 1993	28 273	68,1
1993	19 882	1 ^{ier} avril 1994	28 618	69,5
1994	20 184	1 ^{ier} avril 1995	28 939	69,8
1995	20 536	1 ^{ier} avril 1996	29 261	70,2
1996	20 772	1 ^{ier} avril 1997	29 577	70,2
1997	21 113	1 ^{ier} avril 1998	29 893	70,6
1998	21 431	1 ^{ier} avril 1999	30 168	71,0
1999	21 893	1 ^{ier} avril 2000	30 665	71,4
2000	22 249	1 ^{ier} avril 2001	30 974	71,8
2001	22 804	1 ^{ier} avril 2002	31 315	72,8
2002	22 968	1 ^{ier} avril 2003	31 559	72,8
2003	22 465*	1 ^{ier} avril 2004	31 857	70,5

Le pourcentage de couverture est basé sur le nombre de déclarants compris dans la banque de données de la Division des données régionales et administratives, comparé aux estimations de la population publiées dans *Statistiques démographiques trimestrielles* (numéro 91-002 au catalogue), disponible au site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca.

* Le compte de déclarants pour 2003 est puisé d'un fichier préliminaire de l'Agence du revenu du Canada.

ii) Personnes âgées

Une proportion des personnes âgées (celles qui reçoivent les prestations de la sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti) ne remplit pas de déclaration puisque leur revenu est trop faible ou non imposable. Depuis l'entrée en vigueur, en 1986, du crédit d'impôt pour la Taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS) en 1990, le pourcentage de personnes âgées produisant des déclarations s'est accru. En 2001, environ 98,7 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont complété une déclaration d'impôt, comparé à 75 % en 1989.

FIGURE 2 – COUVERTURE SELON L'ÂGE ET PAR PROVINCE, 2002

Taux de couverture selon l'âge		Taux de couverture par province	
moins de 20 ans	102,7 %	Terre-Neuve et Labrador	100,1 %
20-24	86,8 %	Île-du-Prince-Édouard	98,9 %
25-29	89,3 %	Nouvelle-Écosse	97,4 %
30-34	93,0 %	Nouveau-Brunswick	98,6 %
35-39	97,3 %	Québec	98,1 %
40-44	96,3 %	Ontario	95,4 %
45-49	95,8 %	Manitoba	97,9 %
50-54	94,7 %	Saskatchewan	100,4 %
55-59	92,8 %	Alberta	96,1 %
60-64	94,7 %	Colombie-Britannique	93,4 %
65-74	98,5 %	Yukon	92,8 %
75 +	95,7 %	Territoires du Nord-Ouest	96,5 %
Total	96,3 %	Nunavut	95,0 %
		Canada	96,3 %

Les taux de couverture sont basés sur des comparaisons avec les estimations de la population au premier juillet 2004, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada. L'information sur les déclarants vient des banques de données régionales et administratives pour l'an 2002 qui ont été diffusées au mois de septembre 2004.

iii) Revenu

Les personnes ayant un faible revenu n'ont pas d'impôt à payer et ne sont pas tenues de produire une déclaration d'impôt sur le revenu. Par contre, depuis l'introduction en 1978 du Crédit d'impôt pour enfants, du Crédit pour la taxe fédérale des ventes en 1986, du Crédit pour la TPS en 1990, et des prestations fiscales pour enfants en 1993, les personnes à faible revenu sont plus aptes à déclarer afin de demander ces crédits.

CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

Nota : Les *comptes* représentent le nombre de personnes.
Les *sommes* sont les montants agrégés, en dollars, qui ont été déclarés.

DONNÉES SUPPRIMÉES

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants³,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

i) dans une région :

- Si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements);
- Si l'une des catégories « sexe » est supprimée, l'autre doit l'être également afin d'éviter la divulgation;
- Lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

ii) entre les régions :

- Si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

³ De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane)

GLOSSAIRE

75^e centile

est le chiffre, dans une série rangée en ordre décroissant, où le quart des observations est supérieur à ce chiffre, et les trois quarts y sont inférieurs. Par exemple, si le 75^e centile du revenu total est 60 000 \$, cela signifie que 25 % de la population en question a un revenu total égal ou supérieur à 60 000 \$ et que les trois quarts de la population a un revenu total égal ou inférieur à 60 000 \$.

Âge

est calculé au 31 décembre de l'année de référence (i.e., l'année d'imposition moins l'année de naissance).

Déclarant

est une personne ayant complété une déclaration d'impôt pour l'année en question.

Données supprimées

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recoupements. Voir la section sur la Confidentialité.

Droits inutilisés de cotisation à un REER

Montant de déduction permis qui n'a pas été réclamé par le déclarant, ou le montant qui reste après avoir soustrait les cotisations actuelles des droits de cotisation pour l'année en question. Le montant inutilisé peut être reporté indéfiniment. La première année de droits inutilisés est 1991 (voir tableau à la page 4).

Droits nouveaux de cotisation à un REER

pour 2004 sont calculés comme étant 18 % du revenu gagné de 2003 (définition ci-dessous) moins le facteur d'équivalence (FE), moins le facteur d'équivalence pour services passés (FESP). Puisque le but de ces informations est de montrer les droits nouveaux pour des cotisations potentielles, les détails sur le FE et le FESP sont omis.

Droits totaux de cotisation à un REER (en milliers de dollars)

sont la somme des « droits nouveaux » et des « droits inutilisés » tels que définis ci-haut.

Droits totaux de cotisation à un REER (nombre de personnes)

sont le nombre de déclarants ayant soit des droits inutilisés d'années précédentes, soit des droits nouveaux basés sur le revenu gagné, soit les deux. Le nombre de personnes ayant des droits totaux ne correspond pas à la somme des personnes ayant des droits nouveaux et inutilisés car un individu pourrait être inclus dans les deux catégories.

Épargnants

sont les personnes qui ont déclaré des intérêts et un revenu de placements à la ligne 121, mais qui n'ont pas déclaré de revenu de dividendes à la ligne 120 de leur déclaration de revenus personnelle.

Français

indique la langue de la déclaration d'impôt.

Gains en capital

La ligne 127 de la déclaration d'impôt T1 montre les gains en capital imposables ou les trois quarts des gains en capital actuellement reçus. L'information dans cette banque de données a été ajustée afin de refléter les gains en capital actuellement reçus par les déclarants.

Identificateur de ville

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, les collectivités sont données un chiffre identificateur.

Investisseurs

sont les déclarants ayant rapporté un revenu de dividendes à la ligne 120 de leur déclaration d'impôt. Ils peuvent aussi avoir rapporté des intérêts et autres revenus de placements à la ligne 121. Si un tel revenu est déclaré à la ligne 121, la somme de ce montant et du montant de revenu de dividendes devient le revenu de placements de l'investisseur.

Médiane

Chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactly la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Sauf pour le revenu total, les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers.

Niveau de géographie

est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. *Voir* la section sur la Géographie pour plus d'information.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Régime d'épargne d'employeur enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par l'employeur (les employés ne peuvent pas cotiser) sont fondées sur les bénéfices. Le montant accumulé dans ces régimes peut être payé au moment de la retraite ou à la fin de l'emploi en un versement unique, être transféré dans un REER, peut être payé en plusieurs versements au cours d'une période n'excédant pas dix ans, ou être utilisé pour acheter une rente.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

est un régime d'épargne-retraite pour les individus enregistré avec l'Agence du revenu du Canada. Ce régime permet des cotisations limitées, et le revenu gagné par ce régime n'est pas sujet à imposition avant que les paiements soient reçus du régime.

Revenu de dividendes

Inclut le revenu de dividendes des corporations canadiennes imposables, tels actions et fonds mutuels, déclarés à la ligne 120 de la déclaration d'impôt des particuliers, et réduit pour refléter les montants reçus. Ces montants n'incluent pas les dividendes de provenance étrangère (lesquelles sont déclarées comme revenu d'intérêt à la ligne 121).

Revenu de placements

Total des revenus de dividendes et des revenus d'intérêts.

Revenu d'emploi

est le revenu d'emploi total déclaré. Y sont inclus les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, d'agriculture, de pêche et de commissions).

Revenu d'intérêts

Ce revenu réfère aux montants déclarés à la ligne 121 de la déclaration d'impôt des particuliers. Ces montants incluent les intérêts générés par les dépôts bancaires, les Obligations d'épargne du Canada, les bons du trésor, les certificats de placements, les dépôts à terme, les rentes viagères, les fonds mutuels, les polices d'assurance-vie et tous les investissements étrangers.

Revenu gagné

Revenu qui est utilisé pour déterminer le plafond de déduction au titre d'un REER. Il comprend, entre autres, le revenu d'emploi (moins les cotisations syndicales et les dépenses d'emploi), le revenu net d'une entreprise, le revenu net de location, les prestations d'invalidité et la pension alimentaire reçue. La pension alimentaire payée et les pertes pour l'année en cours provenant d'une entreprise ou d'une location sont déduites de ce montant. La plupart des revenus de placement (autres que les loyers) ne sont pas considérés comme un revenu gagné. Pour calculer le plafond de déduction au titre d'un REER, c'est le revenu gagné de l'année précédente qui est utilisé.

Revenu total

comprend les montants déclarés parmi les sources de revenu suivantes :

Revenu de la population active;

 Revenu d'emploi;

 Traitements/salaires/commissions;

 Autres revenus d'emploi déclarés à la ligne 104 (pourboires, gratifications, redevances, etc.);

 Revenu net d'emploi autonome;

 Prestations d'assurance-emploi;

Revenu de pension;

 Prestations de Sécurité-vieillesse/Suppléments fédéraux nets (ce dernier incluant les suppléments de revenu garanti et les allocations au conjoint depuis 1994);

 Prestations du Régime des pensions du Canada/de rentes du Québec;

 Pensions de retraite (pensions privées);

Revenu d'allocation familiale (jusqu'à et incluant 1992);

Intérêts ou autres revenus de placements;

Revenu de dividendes;

Revenu d'un REER (depuis 1999, uniquement pour les déclarants âgés de 65 ans et plus);

Revenu net d'une société en commandite simple;

Revenu net de location;

Autres revenus (par exemple les pensions alimentaires, et les revenus déclarés à la ligne 130, tels les bourses, les subventions, etc.);

Crédit pour la taxe fédérale de vente (1989 et 1990);

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990);

Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997);

Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à et incluant 1992);
Prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993);
Crédits d'impôt provinciaux remboursables (depuis 1994);
Autres revenus non imposables (depuis 1993);
 Indemnités pour accidents de travail;
 Indemnités d'assistance sociale;
 Suppléments de revenu garanti;
 Allocations versées au conjoint.

TABLEAUX STATISTIQUES - Remarques et disponibilité historique

Cotisants à un REER

- Le tableau 1 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, et les divisions de recensement (DR) depuis 1994.
- Le tableau 2 (groupes d'âge) et le tableau 3 (sexe) sont disponibles depuis les données de 1994, pour les régions postales, les RMR et les DR. Les groupes d'âge furent changés quelque peu au fil des ans.
- Le tableau 4 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les RMR et les DR.

Droits de cotisation aux REER (soldes libres)

- Les deux tableaux sont disponibles dans leur format actuel depuis les données de 1993.
- Les informations statistiques sont disponibles pour tous les niveaux de la géographie postale à partir des données de 1993.
- Les tableaux par région métropolitaine de recensement sont disponibles à partir des données de 1994, et par division de recensement à partir des données de 1995.

Épargnants canadiens

- Le tableau 1 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, et les divisions de recensement (DR) depuis 1995.
- Le tableau 2 (groupes d'âge) et le tableau 3 (sexe) sont disponibles depuis les données de 1995, pour les régions postales, les RMR et les DR. Les groupes d'âge furent changés quelque peu au fil des ans.
- Le tableau 4 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les RMR et les DR.

Investisseurs canadiens

- Le tableau 1 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, et les divisions de recensement (DR) depuis 1995.
- La proportion du revenu d'intérêts provenant des dividendes est disponible depuis les données de 1996.
- Le tableau 2 (groupes d'âge) et le tableau 3 (sexe) sont disponibles depuis les données de 1995, pour les régions postales, les RMR et les DR. Les groupes d'âge furent changés quelque peu au fil des ans.
- Le tableau 4 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les RMR et les DR.

Revenus de placements au Canada

- Le tableau 1 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, et les divisions de recensement (DR) depuis 1995.
- Le tableau 2 (groupes d'âge) et le tableau 3 (sexe) sont depuis les données de 1995, pour les régions postales, les RMR et les DR. Les groupes d'âge furent changés quelque peu au fil des ans.
- Le tableau 4 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les RMR et les DR.

Gains en capital

- Le tableau standard sur les gains en capital selon les groupes de revenu est disponible depuis les informations de 1998.
- Les données sont disponibles pour tous les niveaux de la géographie postale, pour les divisions de recensement et pour les régions métropolitaines de recensement.

Déclarants canadiens

- Le tableau 1 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, et les divisions de recensement (DR) depuis 1995.
- La référence à 53 000 \$ dans le tableau sommaire pour l'an 2002 représente le 85^e centile du revenu total, les deux sexes, Canada; le 80 000 \$ représente le 95^e centile du revenu total. Le montant du revenu varie selon l'année de référence.
- Le tableau 2 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les RMR et les DR.

GÉOGRAPHIE

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » pour plus de détails. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

Les régions normalisées :

- a) le Canada;
- b) les provinces et les territoires;
- c) les divisions de recensement;
- d) les régions métropolitaines de recensement;
- e) les circonscriptions électorales fédérales; et
- f) la géographie postale

Les secteurs définis par l'utilisateur :

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit être conforme à nos règles de confidentialité ou les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section « Géographie spéciale » pour plus d'informations.

Niveaux géographiques - Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certains niveaux de géographie du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique	Région postale	Description
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.
11	Total provincial ou territorial	<p>Ce niveau représente le total des niveaux de géographie suivants dans une même province/un même territoire :</p> <p>Total de ville..... niveau 08 Codes postaux ruraux..... niveau 09 Autres totaux provinciaux niveau 10</p> <p>Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire :</p> <p>Terre-Neuve et Labrador A99010 Nouvelle-Écosse..... B99012 Île-du-Prince-Édouard..... C99011 Nouveau-Brunswick..... E99013 Québec J99024 Ontario P99035 Manitoba R99046 Saskatchewan S99047 Alberta T99048 Colombie-Britannique V99059 Territoires du Nord-Ouest..... X99061 Nunavut X99062 Yukon..... Y99060</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
10	Autres totaux provinciaux (résidus « P »)	<p>Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupées dans une catégorie « autre ». Avant 1992, cette catégorie « autre » portait le même identificateur que le total provincial, et les codes « mode de livraison » 2 et 3 les distinguaient. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Ces codes sont les suivants :</p> <p>Terre-Neuve et Labrador A89010 Nouvelle-Écosse B89012 Île-du-Prince-Édouard..... C89011 Nouveau-Brunswick E89013 Québec J89024 Ontario P89035 Manitoba R89046 Saskatchewan..... S89047 Alberta..... T89048 Colombie-Britannique V89059 Territoires du Nord-Ouest X89061 Nunavut..... X89062 Yukon..... Y89060</p>
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	<p>Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un « 09 ».</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 4 102 régions de niveau géographique « 09 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
08	Total de la ville	<p>Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire :</p> <p>RTA urbaine (résidentielle)..... niveau 03 Route rurale..... niveau 04 Service de banlieue niveau 05 Code postal rural (dans une ville)..... niveau 06 Autre région urbaine niveau 07</p> <p>Leur format est le suivant : par exemple, Edmonton T95479; Regina S94876; St-Lambert J96121. La lettre postale est suivie d'un « 9 » et d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé « identificateur de ville »).</p> <p>En général, les frontières des villes postales ne correspondent pas aux limites des subdivisions de recensement.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 979 régions de niveau géographique « 08 ».</p>
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus « E »)	<p>Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Par exemple, Edmonton T85479; Regina S84876; St-Lambert J86121.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 496 régions de niveau géographique « 07 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
06	Code postal rural (dans une ville)	<p>Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et que Postes Canada dessert maintenant par une livraison urbaine; ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux ont un zéro comme deuxième caractère, et sont de niveau géographique 06.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 402 régions de niveau géographique « 06 ».</p>
05	Service de banlieue	<p>Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison appelé « service de banlieue ». La livraison du courrier est faite par un fournisseur vers des boîtes postales multiples (boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques) généralement situées à proximité ou dans le périmètre d'une zone urbaine. Ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 19 régions de niveau géographique « 05 ».</p>
04	Route rurale	<p>Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé « route rurale ». Un fournisseur livre par véhicule motorisé aux clients qui demeurent près des routes définies dans les secteurs ruraux établis. Le code postal de ces régions comprend les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 835 régions de niveau géographique « 04 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
03	RTA urbaine (résidentielle)	<p>La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par les trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée (sauf les niveaux 04 et 05). Seules les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des</p> <p>itinéraires de facteur niveau 01 « autres itinéraires » niveau 02</p> <p>Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 1 867 régions de niveau géographique « 03 ».</p>
02	Autres itinéraires de facteur	<p>Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que des itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région – soit la RTA suivie de trois espaces blancs – et de « XXXX » comme numéro d'itinéraire de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 301 régions de niveau géographique « 02 ».</p>
01	Itinéraire de facteur	<p>Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués au parcours que suit un facteur pour livrer le courrier. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire. Chaque RTA contient, en moyenne, 11 itinéraires de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 20 502 régions de niveau géographique « 01 ».</p>

Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes

Les fichiers de données qui se basent sur la géographie postale contiendront souvent des sous-totaux et des totaux. De nombreux utilisateurs de données ont besoin d'additionner certains niveaux de géographie afin d'obtenir un total pour leur région d'intérêt. Toutefois, l'inclusion de sous-totaux au cours de ce processus donne lieu à un double compte de certaines populations, ce qui entraîne un total erroné. Ci-dessous se trouve un résumé de la manière dont les régions postales sont agrégées dans la géographie postale normalisée.

L'addition des itinéraires de facteur (niveau de géographie ou NG1) et des « résidus » d'itinéraires (NG2) correspond aux régions de tri d'acheminement urbaines (RTA, NG3).

Le total des RTA urbaines (NG3), des routes rurales (NG4), des services suburbains (NG5), des codes postaux ruraux à l'intérieur d'une ville (NG6) et des autres régions urbaines (NG7) est égal aux totaux de ville (NG8).

L'addition des totaux de ville (NG8), des codes postaux ruraux à l'extérieur d'une ville (NG9) et des autres régions dans une province (NG10) correspond aux totaux provinciaux/territoriaux (NG11).

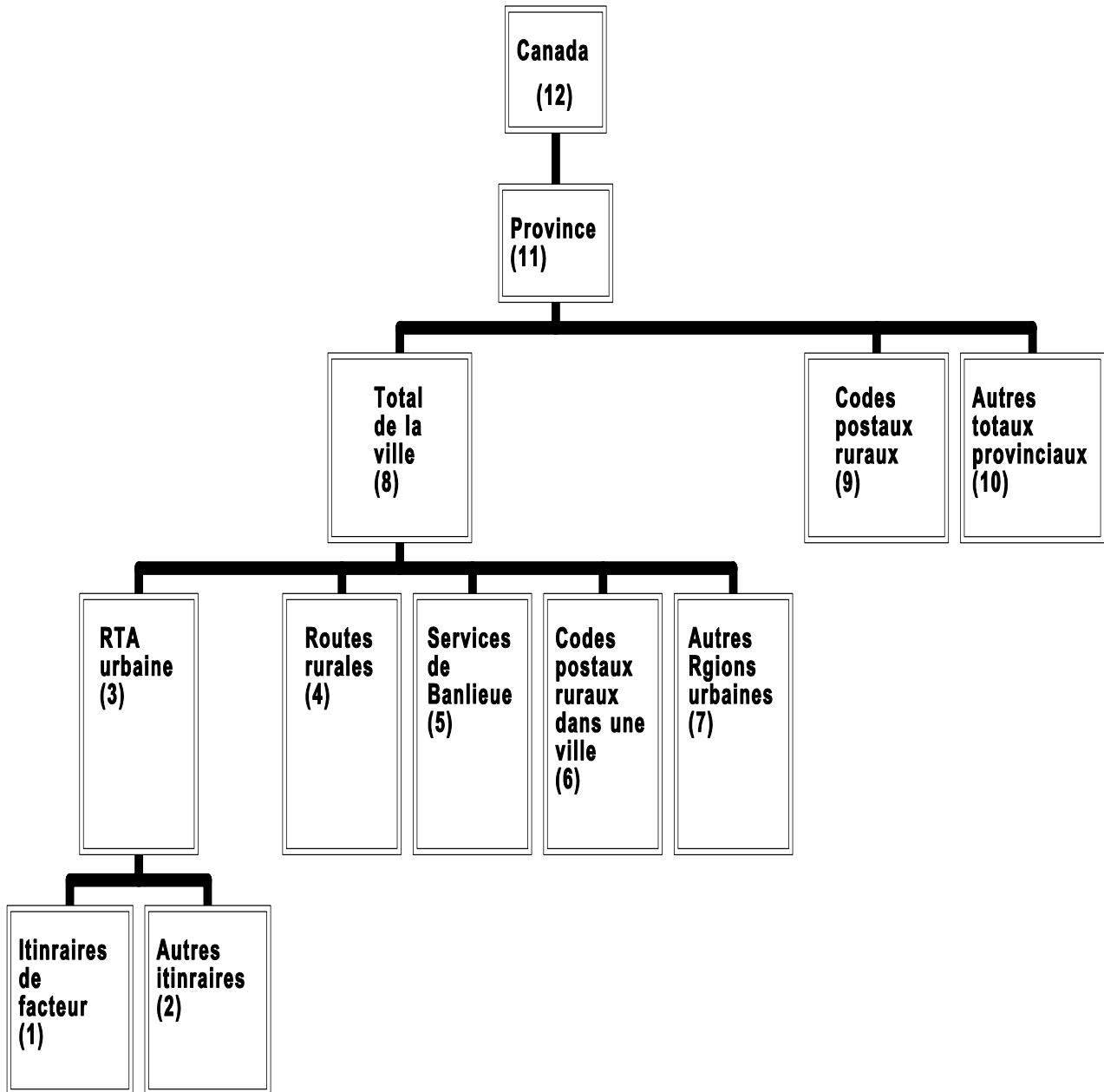
Les totaux provinciaux/territoriaux (NG11) s'élèvent au total du Canada (NG12).

Ainsi, selon les codes du niveau de géographie :

$$1+2=3$$

$$3+4+5+6+7=8$$

$$8+9+10=11$$



Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l'ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la « région postale »), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9

« Date » des itinéraires de facteur

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 2003 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence d'août 2003.

Fichier d'ancien/nouvel itinéraire

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi, sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé « ancien/nouvel itinéraire » qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l'information la plus courante nous a été fournie par Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l'itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l'ancien. L'illustration suivante est un exemple d'un fichier d'ancien/nouvel itinéraire.

Comparaison entre les anciens itinéraires (mois XXXX) et les nouveaux (mois YYYY)					
ID de ville	RTA	Ancien itinéraire (#)	Nouvel itinéraire (#)	% de l'ancien inclus dans le nouveau	% du nouveau dérivé de l'ancien
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100

Niveaux géographiques - Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
41	Région métropolitaine de recensement	<p>Le concept général de la région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement.</p> <p>Il y a 28 RMR dans les banques de données de 2003:</p> <ul style="list-style-type: none"> 001, St. John's, Terre-Neuve 205, Halifax, Nouvelle-Écosse 310, Saint John, Nouveau-Brunswick 408, Saguenay, Québec 421, Québec, Québec 433, Sherbrooke, Québec 442, Trois-Rivières, Québec 462, Montréal, Québec 505, Ottawa-Gatineau (partie Québec) 505, Ottawa-Gatineau (partie Ontario) 521, Kingston, Ontario 532, Oshawa, Ontario 535, Toronto, Ontario 537, Hamilton, Ontario 539, St-Catharines-Niagara, Ontario 541, Kitchener, Ontario 555, London, Ontario 559, Windsor, Ontario 580, Greater Sudbury, Ontario 595, Thunder Bay, Ontario 602, Winnipeg, Manitoba

Niveau géographique	Nom	Description
41 (suite)	Région métropolitaine de recensement	705, Regina, Saskatchewan 725, Saskatoon, Saskatchewan 825, Calgary, Alberta 835, Edmonton, Alberta 932, Abbotsford, Colombie-Britannique 933, Vancouver, Colombie-Britannique 935, Victoria, Colombie-Britannique
31	Circonscription électorale fédérale	<p>Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, il y a 308 CÉF au Canada. Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 308 régions de niveau géographique « 31 ».</p>
21	Division de recensement	<p>Une division de recensement (DR) est un groupe de villes de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Une DR peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional.</p> <p>Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions (Terre-Neuve et Labrador, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 288 régions de niveau géographique « 21 ».</p>

Niveaux géographiques - Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

Niveau géographique	Nom	Description
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes les régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code « 91 » est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une géographie non standard selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs région(s) spéciale(s). Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas « standard ». Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses région(s) dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

Code postal	Région de l'utilisateur
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les six premiers représentant le code postal et les quatre autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a pas d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que quatre caractères.
- 4) Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire aux besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous diverses formes. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordi-nolingu et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Service à la clientèle
Division des données régionales et administratives
Statistique Canada
Pièce 1306, immeuble Principal
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9720
Sans frais : 1-866-652-8443
Télécopieur : (613) 951-4745
Sans frais : 1-866-652-8444
infodra@statcan.ca

La Division des services-conseils de Statistique Canada vous offre un réseau de diffusion de l'information qui couvre tout le Canada avec neuf centres de consultation régionaux. Chaque centre de consultation possède une série de publications courantes et des documents de référence qui peuvent être consultés ou achetés, de même que des disquettes, des CD-ROM, des cartes géographiques et d'autres produits. On peut photocopier les documents imprimés sur place.

La Division des services-conseils vous offre une gamme de services : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que sur l'utilisation de données statistiques.

Les [centres de consultation régionaux](#) se retrouvent à la fin de ce document. Vous pouvez également visiter notre site Web au <http://www.statcan.ca>.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1-800-267-6677
Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis)	1-877-287-4369

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec nous.

PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, tout comme le numéro d'identification de chaque produit et la date normale de parution.

Nom du produit	Numéro du produit	Date de parution
Cotisants à un REER	17C0006	Automne
Droits de cotisation aux REER	17C0011	Automne
Épargnants canadiens	17C0009	Automne
Investisseurs canadiens	17C0007	Automne
Revenu de placements canadiens	17C0008	Automne
Déclarants canadiens	17C0010	Automne
Gains en capital au Canada	17C0012	Automne
Dons de charité	13C0014	Automne
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Été
Profils de dépendance économique	13C0017	Été
Profils du revenu du travail	71C0018	Été
Familles	13C0016	Été
Aînés	89C0022	Été
Estimations de la migration	91C0025	Automne

RÉGION de l'ATLANTIQUE

Couvre les provinces suivantes : Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada
Services-conseils
1741, rue Brunswick
2^e étage, boîte 11
HALIFAX, Nouvelle-Écosse
B3J 3X8

RÉGION du QUÉBEC

Couvre tout le Québec (sauf la région de la capitale nationale) et le Nunavut.

Statistique Canada
Services-conseils
200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy Favreau
4^e étage, Tour-est
MONTREAL, Québec
H2Z 1X4

RÉGION de la CAPITALE NATIONALE

Couvre la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Centre de consultation statistique
(Région de la capitale nationale)
Immeuble R.-H.-Coats
Rez-de-chaussée
Avenue Holland
OTTAWA, Ontario
K1A 0T6

RÉGION de l'ONTARIO

Couvre tout l'Ontario sauf la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Arthur-Meighen, 10^e étage
25, avenue St. Clair Est
TORONTO, Ontario
M4T 1M4

RÉGION des PRAIRIES

Il y a trois centres de consultation dans cette région qui couvre le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Pour le Manitoba :

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Via Rail, Pièce 200
123, rue Main
WINNIPEG, Manitoba
R3C 4V9

Pour la Saskatchewan :

Statistique Canada
Services-conseils
Park Plaza, Suite 440
2365, rue Albert
REGINA, Saskatchewan
S4P 4K1

Pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest :

Statistique Canada
Services-conseils
Pièce 900, Pacific Plaza
10909, avenue Jasper N.O.
EDMONTON, Alberta
T5J 4J3

RÉGION du PACIFIQUE

Couvre la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada
Services-conseils
Library Square Office Tower
600-300, rue Georgia Ouest
VANCOUVER, Colombie-Britannique
V6B 6C7